

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras



**Siège Social :**

5 rue de l'Europe

**62127 MAGNICOURT EN COMTÉ**

**☎ : 03 21 41 27 55**

**✉ : syndicathvl@gmail.com**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

Le dix octobre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical se sont réunis, en mairie de Magnicourt en Comté, en suite d'une convocation en date du 03 octobre deux mille vingt-trois, sous la présidence de **Monsieur Pierre GUILLEMANT**.

**Étaient en outre présents :**

Délégués titulaires :

Mesdames Joëlle ALLEMAN, Nicole GODART, Odile LECLERCQ.

Messieurs Joël BÉGHIN, Guillaume BLONDEL, Hervé BONNE, Daniel DERICQUEBOURG, André FLAMENT, Fabrice MONCHY, Jean-Marc ROVILLAIN.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Monsieur Fabrice MONCHY est élu Secrétaire,  
La séance est ouverte,

Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL**  
**10 octobre 2023**

**Adhésion au service Paie à façon du CDG62 au 1er janvier 2024**

Monsieur le Président fait part au Conseil du fonctionnement de la prestation « Paie à façon » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des bulletins de salaire.

Il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- confectionner la paie :
  - du personnel permanent, remplaçant, vacataire, sous contrat d'insertion
  - des élus,
- assurer la numérisation et la transmission :
  - des bulletins de salaire,
  - des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel,
  - des états des charges diverses (ASSEDIC, mutuelles, Préfon, etc.),
  - des états récapitulatifs des charges de Sécurité Sociale, retraite (CNRACL, RAFP et IRCANTEC...).
- élaborer :
  - la préparation du mandatement,
  - le fichier des virements,
  - les états récapitulatifs de fin d'année.
  - assurer le transfert des données sociales DSN.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres :

- **décide** l'adhésion à la prestation Paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer la convention de Prestation ;
- **décide** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire par le Président,  
Transmis en Préfecture le 11 octobre 2023  
Publié le 11 octobre 2023

Pour extrait conforme,

**Le Président du Syndicat HVL,  
Pierre GUILLEMANT**



**Le Président du Syndicat HVL,  
Pierre GUILLEMANT**